

n° 27

Date de publication
17 août 2017

Date d'observation
9 août 2017

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Maïs**
 - Fin du vol de pyrale, premier bilan des observations adventices.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



☞ Maïs

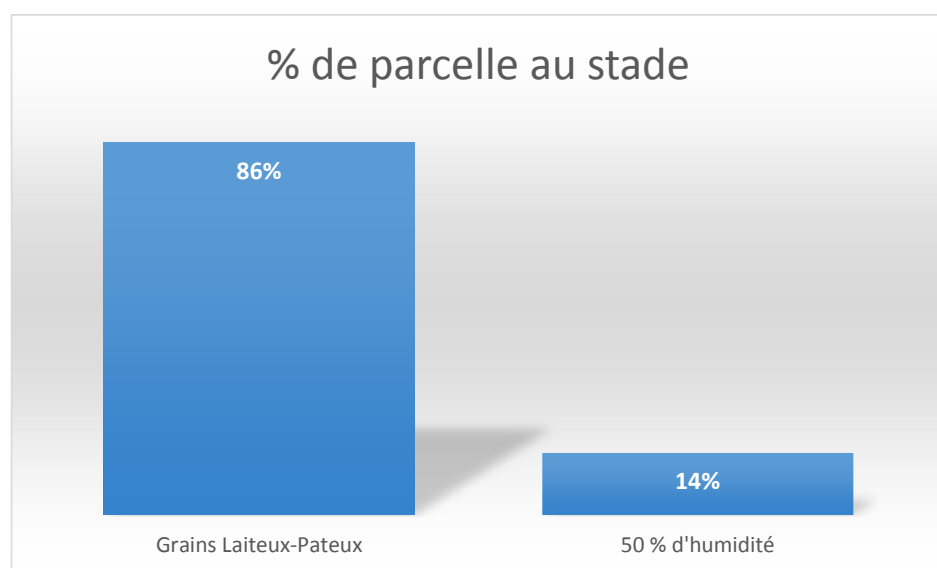
Réseau maïs 2017

Ce bulletin fait état des observations réalisées en ce début de semaine sur 21 des 46 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne (5 dans l'Allier, 16 dans le Puy-de-Dôme).

Stade et état des cultures

Toutes les parcelles sont au stade remplissage du grain, 85% des parcelles sont au stade grains laiteux-pâteux, et 15% à 50% d'humidité du grain.

Les maïs sont en bon état végétatif, avec seulement 21 mm de pluie à Clermont-Fd et 23,5 mm à Vichy depuis le début du mois, le manque d'eau commence à se faire sentir en parcelle non irriguée.



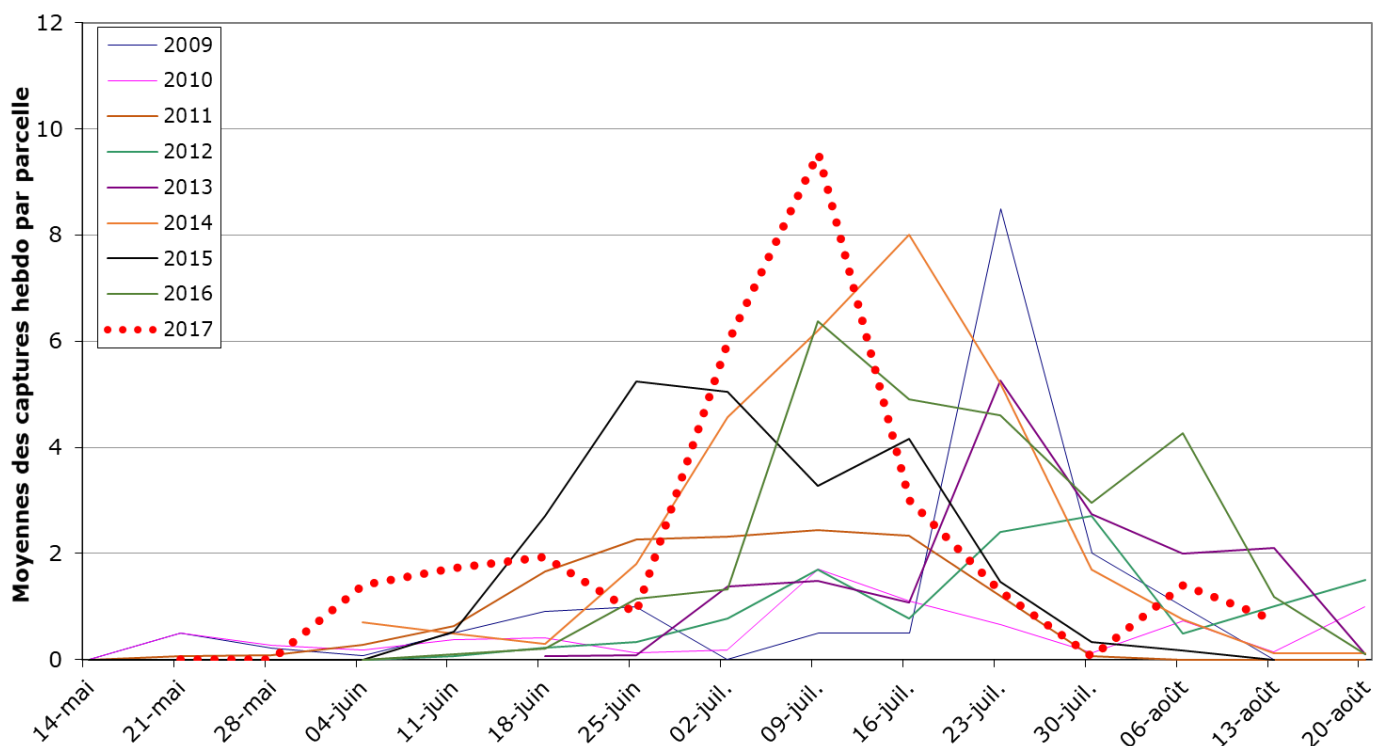
Situation des bioagresseurs (ravageurs et maladies)

- **Pyrale**

Piégeage

Fin du vol de pyrale. Un seul piège avec 3 papillons à Isle-et-Bardais dans l'Allier, plus de capture dans le Puy-de-Dôme. Fin des observations pour ce ravageur

Evolution des captures moyennes de pyrales en Auvergne



Analyse indicative du risque / seuil de nuisibilité

Le pic de vol a eu lieu la semaine du 5 au 10 juillet, et s'est terminé à la fin du mois, quelques papillons ont été relevés la première quinzaine d'août à la faveur d'une météo favorable.

Le risque vis-à-vis du maïs est terminé.

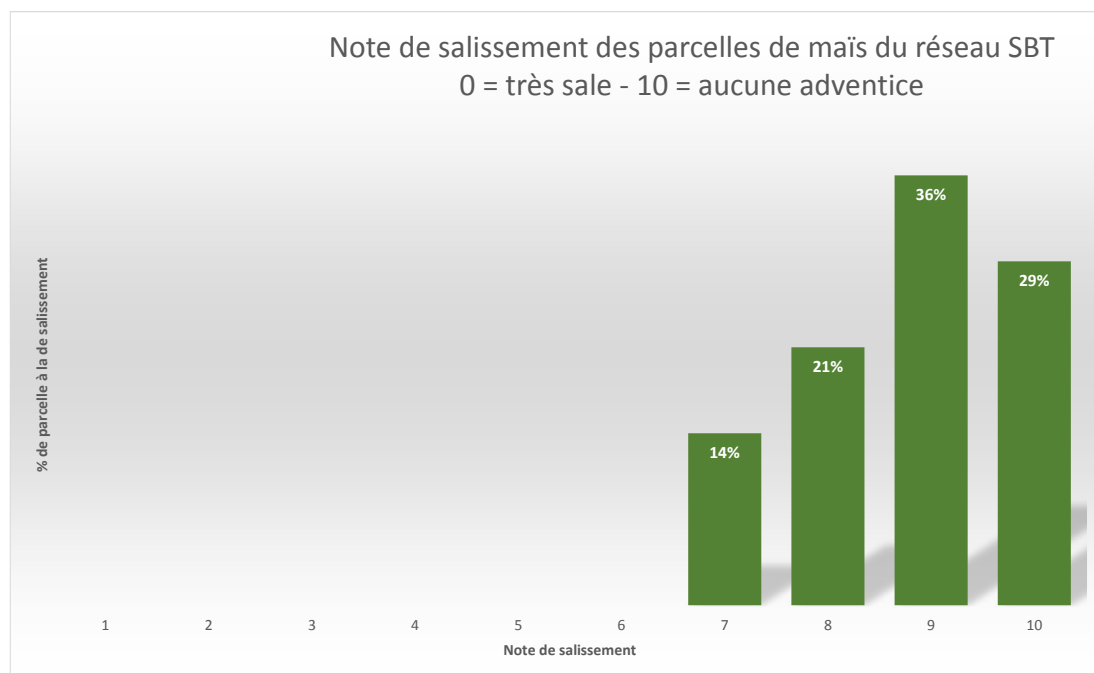


Adventices

Bilan des notations adventices :

Les notations réalisées sur 14 parcelles de maïs font état d'un enherbement bien maîtrisé dans l'ensemble. La note moyenne est de 8,8/10. Aucune parcelle n'est en dessous de 7 la note minimum de salissement en dessous de laquelle les adventices sont très nuisibles au rendement. Plus de la moitié des parcelles (65%) sont indemnes d'adventice ou presque (note 9 et 10).

Graphique des notes d'efficacité



Les adventices les plus courantes dans les parcelles observées sont dans l'ordre décroissant des signalements :

- ✓ Le liseron des haies
- ✓ Le panic faux millet
- ✓ La sétaire verte
- ✓ Le panic pieds de coq
- ✓ Le chénopode blanc
- ✓ La prêle
- ✓ Le géranium

Cette semaine nous réalisons un focus sur la sétaire verte.

Les sétaires vertes sont actuellement en épi, la grenaison est proche (voir photo 1).

Reconnaissance de la Plante adulte - Les feuilles, glabres sont longues et coupantes à la marge ; elles se terminent en pointe. C'est une des plus petites sétaires, la plante adulte mesure de 10 à 50 cm. Les épillets sont longs de 2 à 6 cm. l'inflorescence verte est lisse au toucher de bas en haut.



© ACTA_A. Rodriguez

Photo 1: sétaire verte

Des sétaires vertes résistantes aux herbicides de la famille des sulfonylurées, groupe HRAC B, ont été identifiées en Limagne.

Méthodes de lutte : la solution la plus efficace est une rotation présentant une bonne alternance entre cultures d'hiver, cultures de printemps.

Le labour : comme la survie des graines de sétaires dans le sol est faible à moyenne, un enfouissement en profondeur permet d'en éliminer une bonne partie. Le labour aurait donc une action plus ou moins intéressante dans la lutte contre les sétaires. Pour être efficace, il faut pouvoir pratiquer un enfouissement occasionnel tous les 3-4 ans, et idéalement après la récolte d'une culture ayant subi un échec de désherbage.

Pour plus d'information consulter la fiche sur le site infloweb en [cliquant ICI](#)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>



Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT